

Qu'est-ce que la plateforme mobilité emploi ?

Quel parcours pour les usagers ?

Une information collective :

-Trois par mois.

Diagnostic :

Une évaluation de départ qui permet d'établir le parcours : **le bilan mobilité**

Un point étape tous les six mois qui permet à l'utilisateur de voir ses progrès.

Une formation tout au long de l'année :

Des cours de codes tous niveaux.
Des stages et des ateliers.

Une possible orientation vers une auto-école sociale et solidaire : mob and go

Pour qui ?

Toute personne en **insertion sociale et/ou professionnelle et en recherche de solutions de mobilités** habitant les **49 communes** de la Métropole notamment :

- Bénéficiaires de minima sociaux (RSA...)
- Demandeurs d'emploi de longue durée
 - Salariés en contrats précaires (CDD, intérim, temps partiel etc.)
 - Travailleurs handicapés
- Jeunes de moins de 26 ans
- Salariés de structures d'insertion
 - Demandeurs d'asile, réfugiés

Une fois la prescription enregistrée par le prescripteur :

L'utilisateur doit nous téléphoner pour prendre rendez-vous.